

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 décembre 2023 à 18 h 00

SALLE DES FETES DE MONTIGNY-LE-ROI

**35 avenue Haute Meuse
52140 MONTIGNY-LE-ROI**

Ordre du jour

↪ Approbation de l'ordre du jour la séance en date du 07 décembre 2023 ;

↪ *A titre informatif :*

Le procès-verbal de séance du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2023 actuellement en cours de rédaction, sera soumis à la validation de la prochaine assemblée délibérante.

↪ Compte-rendu des Décisions prises par le Président et le Bureau en vertu des délégations accordées par le Conseil en vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT ;

COMPETENCES FACULTATIVES

1 – EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

1 -1 – Reconversion de l'aire de camping-cars pour la construction d'un cinéma – Rue Jean Favre – Protocole d'accord entre la Ville de Langres et la Communauté de Communes du Grand Langres – Signature.

ADMINISTRATION GENERALE

2 – AFFAIRES FINANCIERES-BUDGETAIRES ET COMPTABLES

2-1 – Budget Primitif 2023 – Décisions Modificatives :

2-1-1 – N° 2 - Budget Principal ;

2-1-2 – N° 1 - Budget Annexe « Maisons médicales et Locations » ;

2-1-3 – N° 1 - Budget Annexe « Immobilier d'Entreprise ».

2-2 – Zones d'activité économique (ZAE) – Réintégration dans le Budget Principal ;

2-3 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024.

3 – AFFAIRES GENERALES

3-1 – Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau – Délibération n° 2022-33 en date du 07 avril 2022 – Abrogation et remplacement ;

3-2 – Convention Territoriale Globale 2023-2027 – Caisse d’Allocations Familiales-Ville de Langres-Communauté de Communes du Grand-Langres – Approbation.

3-3 – Mutuelle en faveur des habitants du Grand Langres – Accord de principe ;

3-4 – Conférence de gouvernance de la politique de réduction de l’artificialisation des sols - Région Grand Est – Composition.

4 – PERSONNEL

4-1 – Mutualisation de l’action sociale en faveur des agents territoriaux – Convention tripartite Communauté de Communes du Grand Langres-Ville de Langres et Comité des Œuvres Sociales – Renouvellement – Approbation ;

4-2 – Assistance de la Communauté de communes du Grand Langres –Organisation technique et matérielle des « manifestations intercommunales » - Convention ;

4-3 – Déontologie – Désignation du référent déontologue des élus – Adhésion à la mission d’assistance et de conseil mis en place par le Centre de Gestion de la Haute-Marne ;

4-4 – Organisation temps de travail – Règlement – Modification – Approbation ;

4-5 – Règlement de formation – Compte Personnel de Formation – Amélioration des conditions de prise en charge financières ;

4-6 – Mutualisation des services – Service Patrimoine – Critère de répartition du coût du service – Définition ;

4-7 – Règlement intérieur - Ajustement des dispositions relatives à la prévention de l’alcoolémie et de la consommation de substances illicites ;

4-8 – Modification du tableau des effectifs du personnel intercommunal.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

5 – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5-1 – Saisine pour avis sur les demandes de dérogations à la règle du repos dominical dans les établissements de commerce de détail de la commune de Saints-Geosmes pour l’année 2024.

COMPETENCES FACULTATIVES

6 – CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

6-1 – Pôle Enfance & Jeunesse – Règlement intérieur – Modification – Approbation ;

6-2 – Bâtiments affectés aux compétences scolaire et périscolaire - Restitution à la commune de Neuilly-l'Evêque ;

6-3 – Accès à l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de l'Académie de Reims – Partenariat – Convention – Signature.

7 – PETITE ENFANCE

7-1 – Relais Petite Enfance « Enfants et Compagnie » - Subvention 2023 - Attribution.

7-2 – Association « Habitat et Humanisme Haute-Marne – Parent'aise » - Demande de subvention 2023 – Attribution.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES